

AVIS PUBLIC



**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire par intérim du conseil d'arrondissement
d'Anjou :**

Le règlement RCA 8-2 modifiant le règlement numéro RCA 8 fixant la tenue des séances du conseil de l'arrondissement d'Anjou et prescrivant les règles de sa régie interne et remplaçant le règlement CA-1, a été adopté par le conseil d'arrondissement d'Anjou au cours de la séance du 6 mars 2007, et tout intéressé peut en prendre communication au bureau de la soussignée, au numéro 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou.

Anjou, le 14 mars 2007

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des affaires publiques et du greffe
Secrétaire d'arrondissement par intérim